

Transport du Pétrole par pipeline (Rapport mensuel) 2015

IMPORTANT

Deux copies doivent être complétées et retournées dans les **20 jours** suivant la fin du mois, à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, JT2-B17, Ottawa, K1A 0T6 ou par télécopieur au 1-800-755-5514. **Conservez une copie**

Confidentiel une fois complété

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada 1985, chapitre S-19. En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer receiving this questionnaire in English, please check here ☐

SCIAN, 48611, 48691

Nom, fonction de la personne chargée du présent rapport :

Nom

Fonction

Adresse électronique

Indicatif régional et N° de téléphone

Indicatif régional et N° de télécopieur

Objet de l'enquête

Cette enquête a pour but de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. Cette information est un indicateur important de la performance économique canadienne et tous les échelons de gouvernement s'en servent pour établir des politiques énergétiques éclairées. Les organismes gouvernementaux l'utilisent pour s'acquitter de leurs responsabilités de réglementation des services publics. De même, le secteur privé utilise cette information dans le cadre de son processus décisionnel. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques et de recherche.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organismes gouvernementaux, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organismes ayant démontré qu'ils avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux ou territoriaux. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organismes en écrivant une

lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organismes avec lesquels vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ainsi qu'avec le Ministère de l'énergie de l'Ontario, le Manitoba Department of Mineral Resources, le Saskatchewan Ministry of the Economy, l'Alberta Energy, le British Columbia Ministry of Natural Gas Development, le British Columbia Ministry of Energy and Mines, l'Office national de l'énergie, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada.

Dans le cas des ententes conclues avec des organismes gouvernementaux, provinciaux et territoriaux, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Prière de prendre note qu'il n'y a pas de droit de refus de partage de données avec le Saskatchewan Ministry of the Economy pour les compagnies ayant aussi des obligations de déclaration en vertu des *Oil and Gas Conservation Act and Regulations* (Saskatchewan) et du *Mineral Resources Act* (Saskatchewan).

Le Saskatchewan Ministry of the Economy utilisera l'information reçue de ces compagnies conformément aux dispositions de ses lois et règlements.

Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Couplage d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Instructions au répondant

Les quantités doivent être déclarées en mètre cube à 15°C. N'écrivez rien dans les cases ombrées. Ce questionnaire devra être rempli par les sociétés qui n'exercent leurs activités que dans une province.

En plus de retourner une copie à Statistique Canada,

- les établissements d'entreprises situés en Saskatchewan doivent envoyer une copie au Saskatchewan Ministry of the Economy, 200 - 2101 rue Scarth, Regina S4P 2H9

A. Stocks à la fin du mois (m ³)	Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1. Conservés dans les canalisations						
2. Conservés dans les réservoirs						
3. Expéditeurs						
4. Transporteurs						
Total: (1+2) ou (3+4) et ligne 6 page 2, sommaires des livraisons						

B. Sommaire des arrivages (m ³)	Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1. Stocks au début du mois						
2. Des champs pétrolifères						
3. Des usines de transformation						
4. D'autres pipelines						
5. Autres arrivages						
Total						

C. Sommaire des livraisons (m ³)	Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1. Aux raffineries						
2. Aux usines de transformation						
3. À d'autre pipelines						
4. Autres livraisons						
5. Fuites et autres pertes						
6. Stocks à la fin du mois						
Total						

B2. Arrivages des champs pétrolifères (préciser) (m ³)							
Champ ou région	Pétrole brut	Champ ou région	Pétrole brut	Champ ou région	Condensats et pentanes plus		
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
B3. Arrivages des usines (préciser l'emplacement et l'usine) (m ³)		Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
Total: doit égal la ligne 3, sommaire des arrivages							
B4. Arrivages d'autres pipelines (préciser les pipelines) (m ³)	Code des pipelines	Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
Total: doit égal la ligne 4, sommaire des arrivages							
B5. Autres arrivages (préciser le champ, le point d'arrivée et le type de transporteur, volumes provenant des camions) (m ³)		Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1.							
2.							
3.							
Total: doit égal la ligne 5, sommaire des arrivages							

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

C1. Livraisons aux raffineries canadiennes (préciser la raffinerie et l'emplacement) (m³)	Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1.						
2.						
3.						
Total: doit égaler la ligne 1, sommaire des livraisons						

C2. Livraisons aux usines de transformation (m³)	Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1.						
2.						
3.						
Total: doit égaler la ligne 2, sommaire des livraisons						

C3. Livraisons à d'autres pipelines (préciser le réseau et le point de livraison) (m³)	Code des pipelines	Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
8.							
9.							
10.							
Total: doit égaler la ligne 3, sommaire des livraisons							

C4. Livraisons à d'autres (préciser le point de livraison) (m³)	Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1.						
2.						
3.						
Total: doit égaler la ligne 4, sommaire des livraisons						